



AIDES

Identification et qualification de fournisseurs

Publics concernés

- #Entreprise

Domaines secondaires

- [#Chimie et matériaux](#)
- [#Performance et compétitivité](#)
- [#Filières](#)

Dans un contexte économique et géopolitique instable, la stratégie achats des entreprises est primordiale pour gagner en résilience et en compétitivité. La dépendance à certains fournisseurs ou bien à certains pays tiers peut rendre le modèle économique de l'entreprise vulnérable. Ce dispositif régional vise à accompagner les entreprises dans la diversification de leurs fournisseurs, le choix de chaque fournisseur et la sécurisation de leurs achats.

Objectif

- Sécuriser ses approvisionnements ;
- Réduire son empreinte carbone et valoriser son engagement sociétal.

L'aide a vocation à dé-risquer les achats des entreprises grâce à différents leviers :

- La diversification des fournisseurs ;
- La recherche de fournisseurs de proximité (régionaux, français voire européens) ;
- La substitution d'une matière à ou d'un produit à risque dans les procédés industriels (grâce à des test laboratoires ; pilotes) ;
- La mise en place de stocks tampons ou d'autres leviers organisationnels ...

Calendrier

Fin de dépôts des dossiers : 1ère relève, le 15 juin 2026 / 2ème relève, le 13 juillet 2026

Etude des dossiers : au fil de l'eau

Prise de décision : Commissions permanentes des 28/09 et 16/11/2026

Bénéficiaire

- Très petites entreprises (TPE)
- Petites et moyennes entreprises (PME)
- Start-up
- Entreprise de taille intermédiaire (ETI), de façon exceptionnelle

Les entreprises doivent être issues d'une filière prioritaire en Nouvelle Aquitaine (Electronique, Chimie- Matériaux, Santé et Silver économie, Industries nautiques et navales, Aéronautique-spatial-défense, Energie-Batteries-Hydrogène, Construction durable, Forêt-bois-papier, Cuir-luxe-textile-métiers d'art, Photonique-laser-hyperfréquences, Agriculture-agroalimentaire et pêche, numérique).

L'entreprise doit exercer une activité économique qui implique de transformer des matières premières ou des produits semi-finis en biens de consommation ou d'équipement.

Le projet ne devra pas concerner un approvisionnement trop ponctuel chez un fournisseur qui ne participerait pas significativement à l'activité de la filière régionale.

Montant

Aide calculée sur la base d'un taux :

- 45% pour les TPE
- 35% pour les PME
- 25% pour les ETI

Subvention plafonnée à 20 000 €

Critères de sélection

- Effet de levier significatif : augmentation de la taille, du rythme ou de la portée du projet
- Part des achats concernés (en volume ou en valeur) ou criticité de l'achat
- Projet d'achat plus décarboné que l'achat initial
- Origine géographique du projet d'achat
- Inscription dans la stratégie RSE de l'entreprise

Comment faire ma demande ?

Le dossier de candidature doit être envoyé à l'adresse : approvisionnements@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants

- **Direction Innovation Filières Attractivité**

Service Relations Usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 sans interruption